



Les autorités locales dans la prévention des conflits, la consolidation de la paix et la réconciliation

Genève, 30-31 août 2012

Éléments de réflexion

(26/07/2012)

Les collectivités territoriales et leurs associations nationales ont un rôle reconnu dans la promotion de la prévention, la résolution des conflits et la reconstruction. Ce sont elles qui contribuent à instaurer la cohésion sociale, la stabilité, nécessaires à l'épanouissement des citoyens pour qu'ils puissent vivre ensemble dans la paix et la prospérité.

Depuis 2009 et son colloque tenu à Paris sur le thème « Villes et diversité culturelle », l'AIMF s'est fortement engagée pour soutenir la réflexion et l'émergence d'actions concrètes autour de cette problématique. 2012 a permis d'aller plus avant avec une démarche coordonnée, tout au long de l'année, sur la question de la paix, qu'elle soit envisagée comme « interne » (cohésion sociale) ou comme « externe » au territoire (diplomatie des villes).

Deux séminaires de haut niveau (Bruxelles, mars 2012 « Les élus locaux dans la gestion des antagonismes économiques et sociaux » - Genève, août 2012 « Les autorités locales dans la prévention des conflits, la prévention de la paix et la réconciliation ») permettront ainsi de préparer le colloque qui se tiendra à Abidjan en novembre 2012 sur « Villes, dialogue interculturel et paix ».

Les éléments ci-dessous reprennent le cheminement intellectuel qui nous mène de Paris à Abidjan, et soulèvent les questions qui nous permettront d'enrichir nos débats.

1- Dialogue interculturel et prévention des conflits

En quelques dizaines d'années, le monde s'est transformé et, avec lui, la ville : la circulation des personnes à l'échelle internationale, la croissance urbaine, la révolution des rapports sociaux qui en découlent, ont fait de la ville le réceptacle d'une diversité qui est à la fois une diversité socio-économique, une diversité générationnelle, une diversité des origines.

Les pouvoirs locaux, par leur proximité avec les populations, sont en première ligne pour faire en sorte que ces diversités ne soient pas génératrices de conflit, de cloisonnement, de repli sur soi. Ils sont en première ligne pour en faire une ouverture sur l'autre qui, au-delà de nous enrichir humainement, contribuera à l'attrait et au dynamisme de nos territoires.

Comment les collectivités locales peuvent-elles favoriser le dialogue, la connaissance de l'autre et encourager l'accès de tous à la Culture et aux cultures ?

Comment l'urbanisme, le tissu urbain peut-il être pensé de manière à favoriser la diversité, le dialogue et l'échange ?

Comment faire de la ville un espace pour imaginer un nouveau vivre ensemble ?

Quels autres acteurs associer et comment les associer pour une politique locale de la diversité plus efficace ?

2- Collectivités locales en guerre, guerres au sein des collectivités locales

Les élus locaux doivent prendre conscience de leur rôle dans la gestion des crises internes et externes à leurs territoires. Leurs actions peuvent être « opérationnelles » (missions, tables rondes) ou « structurantes » afin de faire évoluer les mentalités.

Comment les collectivités en paix, « debout », peuvent apporter un appui aux collectivités victimes d'un conflit qui parfois les dépassent ?

Comment maîtriser la « bonne volonté » en identifiant les « bonnes pratiques » ?

Qu'elle place pour les acteurs extérieurs pendant une période de crise et dans quel cadre les associer aux opérations ?

Comment rendre incontournable le rôle des collectivités locales ?

Quelles actions prioritaires doit conduire une collectivité en crise ?

3- Comment construire sortie de crise et réconciliation par les faits ?

Certains services se prêtent particulièrement à la consolidation de la Paix (l'eau, l'assainissement, l'école, la santé). Ils dépassent les appartenances ethniques ou religieuses.

Comment les aspects techniques des opérations introduisent les aspects institutionnels : impartialité, participation, contrôle démocratique, gestion axée sur les résultats ?

Comment faire respecter localement les droits de l'homme ?

Comment légitimer le dialogue à la base ? Comment associer un tiers neutre (une 3^{ème} collectivité locale) ?

4- Comment choisir et porter un appui aux acteurs (femmes, jeunes, commerçants) qui constitueront le socle de la sortie de crise ?

Comment faire converger les initiatives locales de sortie de crise ?

Comment faire cohabiter les différentes légitimités, traditionnelles, religieuses, modernes (acteurs sociaux, PTF) pour aboutir à un bon diagnostic de sortie de crise ?

Comment rééquilibrer la sociologie politique d'un territoire par rapport aux sciences juridiques des administrations décentralisées, afin de bien identifier les forces en confrontation ?

5. Comment les responsables locaux francophones appréhendent cette mission ?

Les élus locaux francophones ont, au fil de leurs conférences internationales, émis des avis sur leur association.

Pour être médiatrice, l'AIMF doit être, selon eux, une autorité morale et une autorité de compétences.

- Autorité morale : c'est-à-dire reconnue par les parties en présence, impartiale, respectueuse des diversités, équilibrée, capable de valider une démarche, capable de susciter confiance et envie d'appropriation de tous.
- Autorité de compétences : l'AIMF doit être en mesure de mettre à disposition des experts qui offriront leur capacité pour traduire les enjeux, les messages, les langages, des différentes parties en présence, pour susciter et garantir le dialogue intercommunautaire, pour faciliter la recherche de solutions créatrices, pour s'appuyer sur les ressources humaines locales.

La conjonction de l'autorité morale et de l'autorité de compétence fait de l'AIMF une autorité de représentation, c'est-à-dire une tribune pour les maires francophones.

L'association sera alors porteuse d'une image fédératrice des maires.

Pour parvenir à cette affirmation, l'AIMF doit :

- construire un discours qui réhabilite les valeurs civiques et morales, la culture de paix,
- construire une équipe solidaire et plurielle d'hommes et de femmes, élus ou issus de la société civile,
- concourir au développement des compétences de cette équipe,
- mettre en place des réseaux de leaders d'opinion,
- faire l'apprentissage des techniques de médiation adaptées aux réalités spécifiques de chacun,
- aider les élus locaux à mieux gérer leur collectivité,
- renforcer les liens de solidarité interne, afin d'en faire une organisation encore plus soudée,
- revivifier les méthodes traditionnelles de la palabre, facteur de structuration et source de valeurs.

À ces conditions, l'AIMF deviendra ce que ses fondateurs ont voulu qu'elle soit la « tribune », c'est-à-dire une autorité de représentation apte à apporter son appui dans les processus de paix.

Ces conditions sont-elles suffisantes et toujours actuelles ?

Comment l'AIMF, peut être un contributeur et un accélérateur de sortie de crise ?

Quelles conditions doit réunir l'AIMF pour qu'elle soit considérée comme une institution médiatrice, c'est-à-dire un tiers neutre ?

Comment s'appuyer sur un groupe de pairs afin de favoriser contacts et relations apaisées ?